

57^e CONGRÈS ANNUEL DU SCFP-ONTARIO Les 26, 27 et 28 mai 2021

CONGRÈS VIRTUEL

Conformément à l'article 4 des Statuts, vous êtes, par la présente, informés que le 57^e Congrès annuel du SCFP-Ontario aura lieu de façon virtuelle du mercredi 26 mai 2021 au vendredi 28 mai 2021. Les détails au sujet de l'inscription suivront.

Représentation au Congrès

Base pour la représentation	Nombre maximum de délégués
1 à 100 membres	Deux délégués
101 à 200 membres	Trois délégués
201 à 300 membres	Quatre délégués
301 à 400 membres	Cinq délégués
401 à 500 membres	Six délégués
501 à 600 membres	Sept délégués
601 à 700 membres	Huit délégués
701 à 850 membres	Neuf délégués
851 à 1 000 membres	Dix délégués

et pour chaque tranche additionnelle de 500 membres, ou fraction de ce nombre, un délégué supplémentaire.

Pour les conseils régionaux, la représentation sera de deux délégués pour chacun des conseils affiliés. Pour les conseils des syndicats, la représentation sera d'un délégué pour chacun des conseils des syndicats affiliés. Les délégués des conseils régionaux ou des conseils des syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée.

Les sections locales qui envoient un délégué ou plus qui s'identifie comme étant membre d'un groupe qui revendique l'égalité (autochtones, LGBTA2+, racisés, femmes, travailleurs ayant un handicap ou jeunes travailleurs) au congrès du SCFP-Ontario auront droit à un délégué additionnel. [Sous-alinéa 4(d)2.f des Statuts du SCFP-Ontario]

Pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars de l'année du congrès. **Un tel paiement doit avoir été reçu avant le 30 avril.** Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation à cette date devra payer des frais d'inscription tardive pour tous les délégués qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b) des Statuts du SCFP-Ontario]

De plus, le paragraphe 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division.

Le nombre de délégués au congrès sera déterminé en fonction du nombre de membres pour lequel la capitation a été payée pour le dernier trimestre de l'année civile précédente. Un conseil régional ou un conseil des syndicats devra avoir payé ses frais d'affiliation annuels avant le **30 avril**. [Sous-alinéas 4(d)2.c) et d) des Statuts du SCFP-Ontario]

Délégués substitués

Une section locale, un conseil régional ou un conseil des syndicats affilié peut élire des délégués substitués pour assister aux congrès annuels. Un délégué substitut pourra participer aux séances du congrès et il aura un droit de parole, mais pas de vote, sauf en l'absence d'un délégué dûment élu. Aux fins du présent alinéa, le délégué substitut dûment élu doit avoir en sa possession un insigne de délégué afin de pouvoir voter. [Alinéa 4(e)1 des Statuts du SCFP-Ontario]

Base pour la représentation	Nombre maximum de délégués substitués
75 membres ou moins	Un délégué substitut
76 à 500 membres	Deux délégués substitués
501 à 1 000 membres	Trois délégués substitués
1 001 membres ou plus	Quatre délégués substitués

Pour les conseils régionaux ou les conseils des syndicats, la représentation sera d'un délégué substitut par conseil affilié. Ce délégué doit être membre d'une section locale affiliée. [Alinéa 4(e)2 des Statuts du SCFP-Ontario]

Délégués retraités

[4.3] De plus, toutes les sections locales, tous les conseils régionaux, tous les conseils de négociation et toutes les autres organisations affiliées peuvent envoyer un délégué retraité, avec droit de parole mais sans droit de vote, sauf dans le cadre d'un vote au sein d'un caucus de délégués retraités inscrits pour élire leur représentant.

Frais d'inscription

Type de lettre de créance	Frais si l'inscription est faite le 30 avril ou avant	Frais si l'inscription est faite après le 30 avril
Délégué	300,00 \$	375,00 \$
Délégué substitut	300,00 \$	375,00 \$
Retraité	0.00 \$	0,00 \$
Invité	300,00 \$	375,00 \$

Il sera possible de s'inscrire en février.

Résolutions et modifications aux Statuts

Toutes les résolutions à être examinées par le congrès doivent être présentées par une section locale ou un conseil régional, par le Conseil exécutif de la Division ou un comité de ce dernier, et doivent parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard **quarante-huit (48) jours** avant le congrès et **ne doivent pas dépasser 200 mots au total**.

La date limite pour la réception des résolutions et des modifications aux Statuts est le **8 avril 2021**.

Toutes les résolutions doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'organisation affiliée qui les présente et être signées par le président et le secrétaire d'une organisation affiliée [paragraphe 4(h) des Statuts du SCFP-Ontario]. Veuillez faire parvenir les résolutions à Candace Rennick, en les envoyant par courrier électronique (en Microsoft Word), à Shadi Golic (sgolic@cupe.on.ca).

Comités du Congrès

L'une des contributions les plus importantes pour rendre un congrès efficace est le travail effectué par les cinq comités du Congrès. Vous devez être un délégué inscrit au Congrès pour siéger sur la plupart de ces comités. Certains comités nécessitent que vous assistiez à des réunions avant le Congrès.

Nom du comité	Dates des réunions	Exigences	Nombre de membres
Comité des voies et moyens	14 et 15 avril 2021	Délégué inscrit	3
Comité des résolutions	20 et 21 avril 2021	Délégué inscrit	7
Comité des Statuts	21 et 22 avril 2021	Délégué inscrit	5
Comité des lettres de créance	À déterminer	Délégué inscrit	À déterminer

Tel que souligné, il y a un nombre limité de membres par comité. Si vous désirez siéger sur un comité du Congrès, communiquez avec votre section locale et demandez que votre nom soit soumis au plus tard le 1^{er} mars.

Élections

À la suite de la décision du président national de prolonger tous les mandats d'un an en raison de la pandémie de la COVID-19, il y aura, au Congrès, des élections pour tous les postes au sein du Conseil exécutif pour un mandat d'un an. Il y aura également des élections pour un syndic pour un mandat de trois ans. Il y aura à nouveau des élections au Congrès de 2022 afin d'assurer le respect des Statuts par l'organisation.

Tout membre qui se présente à un poste pour élection et en informe par écrit la secrétaire-trésorière **au plus tard le 12 mars 2021** pourra fournir une déclaration d'un maximum de cent cinquante mots comme profil électoral qui sera imprimée et distribuée par courrier ordinaire et affichée en ligne. Le SCFP-Ontario ne sera pas responsable de traduire le matériel électoral des candidats individuels [paragraphe 6(b) des Statuts du SCFP-Ontario]. Le matériel électoral doit être envoyé à Candace Rennick, par l'entremise de Kareena Kawall, à kkawall@cupe.on.ca.

Formulaire de demande d'aide pour les sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, y compris les sections locales ayant moins de 100 membres à temps plein, les sections locales au nord de la rivière des Français ou les sections locales qui sont présentement en grève, peuvent faire une demande pour recevoir une subvention pour les frais de déplacement et les frais d'inscription. Les détails et les exigences quant à l'admissibilité sont disponibles en ligne à www.cupe.on.ca/fr/.

Si vous croyez que votre section locale répond à ces critères et si votre section locale a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales. Les instructions pour soumettre un formulaire de demande d'aide seront envoyées sous peu. Veuillez faire parvenir les formulaires à Candace Rennick, par l'entremise de Kareena Kawall, à kkawall@cupe.on.ca.

Accessibilité à notre Congrès

Le SCFP-Ontario s'efforce de voir à ce que les personnes ayant un handicap aient un accès égal à nos conférences et événements, et ce d'une manière qui respecte entièrement leur dignité et leur indépendance. Dans toute la mesure du possible, nos services sont offerts aux personnes ayant un handicap et à d'autres d'une manière intégrée – à moins qu'une autre mesure soit nécessaire afin de permettre à une personne ayant un handicap d'obtenir nos services, de les utiliser ou d'en bénéficier.

Veuillez soumettre un formulaire de demande d'accès à notre bureau **avant le 30 avril** afin que nous puissions nous assurer que toute mesure d'accommodement dont vous avez besoin soit fournie. Nous avons inclus une copie du formulaire d'accessibilité dans la trousse de ce Congrès pour votre utilisation. Bien que nous fassions de notre mieux pour répondre aux demandes de dernière minute, nous demandons que tous les efforts soient faits pour soumettre les demandes avant la date limite du 30 avril. Les instructions pour soumettre un formulaire de demande d'aide seront envoyées sous peu.

Un représentant communiquera avec vous avant le Congrès pour s'assurer que les arrangements appropriés ont été faits. Certains exemples de services disponibles sont : l'interprétation en ASL, la traduction en français, une aide pour l'inscription, le matériel accessible en format papier, le matériel informatique, etc.

Notre agente de liaison à l'accessibilité sera disponible pour vous aider pendant notre événement. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Christine Fera, à cfera@cupe.on.ca.

Traduction

L'interprétation en ASL et la traduction en français sont disponibles au Congrès du SCFP-Ontario. Veuillez soumettre les demandes avant la date limite du 30 avril. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Christine Fera, à cfera@cupe.on.ca.

Prix du Congrès de 2021

Prix Solidairement consœurs



Le prix Solidairement consœurs a été créé afin de reconnaître les contributions des femmes au SCFP-Ontario. L'objectif du prix est d'honorer et de célébrer publiquement une consœur du SCFP, un groupe de consœurs ou un comité de femmes d'une section locale ou d'un conseil régional qui a fait un travail remarquable en matière de préoccupations des femmes au sein du syndicat et dont le leadership et le militantisme ont démontré un engagement profond à l'égard de l'équité et de la justice sociale en éliminant les obstacles et en intensifiant la participation des femmes au sein du syndicat. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Garyan Martin, à gmartin@cupe.on.ca.

Prix Santé et sécurité

Connaissez-vous un membre qui a contribué de manière importante au nom des membres du SCFP dans le domaine de la santé et de la sécurité? Le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario accepte les candidatures pour le prochain prix Santé et sécurité. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Garyan Martin, à gmartin@cupe.on.ca.



Prix Défenseur des travailleurs blessés

Connaissez-vous un membre qui a contribué de manière importante au nom des travailleurs blessés? Le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario souhaite que vous l'en informiez pour son prix Défenseur des travailleurs blessés. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Garyan Martin, à gmartin@cupe.on.ca.



Prix Justice raciale



Le prix Livingstone Holder, Mervis White et Muriel Collins reconnaît les contributions des membres du SCFP en ce qui a trait à la promotion de la justice raciale au sein de notre syndicat. Le prix honore un membre du SCFP d'une section locale ou d'un conseil régional qui a fait preuve de leadership pour promouvoir l'implication des travailleurs racisés à tous les niveaux d'activité du SCFP et pour travailler à l'élimination des obstacles à la pleine participation à tous les niveaux d'activité du

SCFP. Veuillez faire parvenir les formulaires ou les demandes à Garyan Martin, à gmartin@cupe.on.ca.

La date limite pour envoyer des mises en candidature est le 15 avril.

Des renseignements au sujet des lettres de créance et des détails au sujet de l'inscription seront envoyés en février.

Le 57^e Congrès annuel du SCFP-Ontario approche à grands pas!

En février, toutes les sections qui ont **payé la totalité de leur capitation jusqu'au 31 décembre 2021** pourront recevoir des lettres de créance. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du statut des paiements de la capitation de votre section locale, veuillez communiquer avec le bureau du SCFP-Ontario par téléphone au **905 739-9739**.

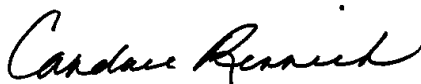
Veillez noter que pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le **31 mars** de l'année du congrès. **Un tel paiement doit avoir été reçu avant le 30 avril**. Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation à cette date devra payer des frais d'inscription tardive pour tous les délégués qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b) des Statuts du SCFP-Ontario]

Le paragraphe 6.7 des Statuts du SCFP national prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division. Assurez-vous que les paiements de la capitation de votre section locale au SCFP national sont à jour.

Si vous avez des questions au sujet des cotisations syndicales du SCFP national, veuillez appeler la ligne d'aide du SCFP national à ce sujet au 1 800 363-2873. Appuyez sur le 5 pour parler avec Linda Marcoux. Si Linda n'est pas disponible, appuyez sur le 3 pour parler à Mylène Renaud. Veuillez noter que ce numéro est pour les demandes concernant la capitation du SCFP national uniquement.

Il se peut que les sections locales n'aient pas leurs gains pour le mois de mars disponibles à temps pour envoyer leurs chiffres. Bien que ce ne soit pas l'idéal, n'hésitez pas à estimer votre paiement pour mars 2021 en utilisant vos salaires de février 2021 comme guide. Au besoin, des ajustements seront faits au trimestre suivant.

Je vous prie d'accepter mes sentiments de solidarité.



La secrétaire-trésorière,

Candace Rennick

Événements importants et dates limites

Date limite de paiement de la capitation pour recevoir des lettres de créance	31 décembre
Date limite pour soumettre les noms des membres qui souhaitent siéger aux comités du Congrès	1 ^{er} mars
Date limite pour la présentation du matériel électoral [conformément au paragraphe 6(b)] (Le SCFP-Ontario imprimera et distribuera des dépliants pour les candidats qui se présentent à un poste élu au Congrès)	12 mars
Date limite pour soumettre des résolutions et des modifications aux Statuts	April 8 avril
Date limite pour soumettre le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales	31 mars
Date limite à laquelle une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars pour être représentée au Congrès	31 mars
Date limite pour soumettre les candidatures pour les prix du Congrès (Solidairement consœurs, Santé et sécurité, Défenseur des travailleurs blessés et Justice raciale)	15 avril
Paiement de la capitation (les frais d'inscription tardive s'appliqueront après cette date)	30 avril
Date limite pour les lettres de créance hâtives	30 avril
Date limite pour l'envoi du Formulaire de demande d'accès (Remarque : vous devez remplir ce formulaire si vous avez besoin d'interprétation en ASL)	30 avril
Date limite pour l'envoi du Formulaire de subvention pour soins familiaux ou la garde des personnes à charge	Après le Congrès

SCFP-ONTARIO
 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1
 Markham (Ontario)
 L3T 0B2
 Téléphone : 905 739-9739
 Télécopieur : 905 739-9740
www.cupe.on.ca/fr/

sepb 343